



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2019

**Nombre de conseillers en exercice : 9**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2019**

Le Conseil Municipal de la commune de TARNAC s'est réuni à la mairie, en session extraordinaire, le 06 juillet 2019 à 10h00 sous la présidence de Madame Marie-Rose BOURNEIL, Maire.

**Présents :** J. BESSE, M.R. BOURNEIL, F. BOURROUX, P. CHAUVOT, C. LUCE, P. MARSALEIX, B. ROSOUX.

**Absents excusés :** J. GABIACHE procuration à Pierre MARSALEIX, M. GLIBERT procuration à MR BOURNEIL.

Le quorum est atteint, Monsieur François BOURROUX est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 10h00.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 :**

Mme le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 ; il est adopté à l'unanimité.

## Ordre du jour

Madame le Maire présente l'ordre du jour suivant :

- Attribution de marché – Travaux de mise aux normes du plan d'eau
- Demande de subvention Etat (DSIL), Région et Département pour assurer le développement du tourisme et la valorisation de la commune à travers le développement du loisir pêche.
- Motion de soutien aux agents de la DGFIP de la Corrèze

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## Séance

**1- Attribution de marché – Travaux de mise aux normes du plan d'eau. Délibération n° 2019-41**

La commune a procédé à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée avec publicité sur le site achat public.com en date du 23 mai 2019, une remise des offres pour le 25 juin 2019.

Le 25 juin 2019, la commission des travaux a procédé à l'ouverture des plis dématérialisées, 2 entreprises ont répondu à cet appel d'offres : SARL Dussouchaud et Jean Jacques Laval.

La commission après analyse faite par le bureau d'étude Impact Conseil a retenu l'entreprise la mieux et moins disante, la société SARL Dussouchaud pour un montant de 123 299.48 HT soit 147 959.37 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise SARL Dussouchaud pour un montant de 123 299.48 HT soit 147 959.37 € TTC.
- Précise que le marché ne sera notifié qu'après l'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Corrèze et de la Région Nouvelle Aquitaine, ces travaux de mise aux normes ne pouvant se réaliser sans financement public.

## **2- Demande de subvention Etat (DSIL), Région et Département pour assurer le développement du tourisme et la valorisation de la commune à travers le développement du loisir pêche. Délibération n° 42.**

Sur le territoire communal, la Vienne amont, ses affluents, mais également le plan d'eau de Tarnac sont classés en 1<sup>ère</sup> catégorie et une grande partie est située en zone Natura 2000.

La municipalité de Tarnac a fait le constat que, malheureusement, cet atout touristique important reste à ce jour insuffisamment connue et valorisé : aucune présence de Tarnac dans les guides " Pêche 19", aucun hébergement qualifié "pêche", aucun label, aucun parcours...

Avec l'appui de la Fédération de pêche et de l'Office de Tourisme intercommunal, la commune a donc encouragé et appuyé l'hôtel-restaurant et le camping dans leurs démarches respectives de labellisation "hébergement pêche" et a entrepris une démarche de création de parcours spécifiques afin de rendre son territoire attractif.

Dans le même temps, elle a organisé et pris en charge financièrement une animation périscolaire à l'école de Tarnac encadrée par un moniteur guide de pêche diplômé.

La commune souhaite également confier à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) de Peyrelevade–Tarnac-Toy Viam la gestion piscicole du plan d'eau de Tarnac, une délibération a été votée en Conseil Municipal le 23 mars 2018.

Elle travaille avec le service « rivières » de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources (V2M), dans le cadre du programme « Sources en action » à l'enlèvement des embâcles sur la Vienne qui est malheureusement devenue inaccessible à différents endroits.

L'activité pêche et son développement font partie du projet touristique de territoire de notre communauté de communes et sont un des éléments du projet de destination du Petr aujourd'hui en cours d'élaboration.

Le tourisme pêche en particulier apparait comme un des points forts du territoire touristique intercommunautaire Vézère-Auvézère.

Considérant la demande de la Région Nouvelle Aquitaine de faire porter le financement directement lié à l'activité pêche à la Fédération pêche de la Corrèze (

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**- Accepte le projet pour assurer le développement du tourisme et la valorisation de la commune à travers le développement du loisir pêche pour un coût total de 50 000 € HT décomposé comme suit :**

<b>Aménagement PMR plan d'eau :</b>	15 000 € HT
<b>Mobilier :</b>	10 000€ HT
<b>Aménagement famille, jeux :</b>	20 000€ HT
<b>Scénographie et signalisation :</b>	5 000€ HT

**- Approuve le plan de financement ci-dessous :**

<b>Coût des travaux et aménagements :</b>	<b>50 000 € HT</b>
Aide du département	5 760€ HT
Aide Région	10 000€ HT
Aide de l'ETAT DSIL	15 000€ HT
<b>Total des aides</b>	<b>30 760€ HT</b>
<b>Autofinancement :</b>	<b>19 240€ HT</b>

**- Demande à Madame le Maire à solliciter les aides financières à l'Etat, à la Région et au Département,**

**- Demande à Mme le Maire d'inscrire la dépense au budget**

### **3 – Motion de soutien aux agents de la DGFIP de la Corrèze. Délibération n° 2019-43**

Vu l'article L. 2121-29 alinéa 4 et l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Vu le projet de loi de finances 2019 publiée au journal officiel du 30 novembre 2018 ;

Vu la menace des mesures annonçant la liquidation du réseau comptable des finances publiques ;

Le Conseil municipal du 18 mars 2019 avait déjà alerté Monsieur le Préfet sur les menaces qui pesaient sur la trésorerie de Bugeat. Dans le cadre du projet de « déconcentration de proximité » il est envisagé la suppression de la trésorerie de Bugeat et sa transformation en simple accueil de proximité. Pour la municipalité de Tarnac, c'est un nouveau handicap pour notre gestion financière et comptable ;

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi quotidien de la gestion communale ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- Emet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction des Finances Publique, avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

Affiché en mairie le

Le Maire

Marie-Rose BOURNEIL